



Sommet de la zone euro

**Bruxelles, le 21 juin 2019
(OR. en)**

EURO 502/19

**EUROSUMMIT 1
TSGC 3**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du sommet de la zone euro (21 juin 2019) – Déclaration

Les délégations trouveront ci-joint la déclaration adoptée par le sommet de la zone euro lors de la réunion citée en objet.

1. Nous nous félicitons des progrès accomplis au sein de l'Eurogroupe en ce qui concerne le renforcement de l'Union économique et monétaire, dont le président de l'Eurogroupe a rendu compte dans sa lettre du 15 juin 2019, et invitons l'Eurogroupe en configuration ouverte à poursuivre les travaux sur tous les éléments de cet ensemble complet de mesures. Nous prenons acte du large accord auquel est parvenu l'Eurogroupe sur:
 - la révision du traité instituant le MES. Nous attendons de l'Eurogroupe qu'il poursuive ses travaux de manière à ce qu'un accord puisse intervenir sur l'intégralité des dispositions en décembre 2019;
 - un instrument budgétaire de convergence et de compétitivité (IBCC) pour la zone euro, et pour les États membres du MCE II sur une base volontaire. En vue d'assurer l'autonomie de décision des États membres de la zone euro, nous invitons l'Eurogroupe et la Commission à poursuivre les travaux sur l'ensemble des questions en suspens; nous invitons l'Eurogroupe à présenter rapidement un rapport sur les solutions appropriées de financement. Il convient d'arrêter ces éléments en priorité de manière à pouvoir fixer la taille de l'IBCC dans le contexte du prochain CFP.
2. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux techniques visant à renforcer encore l'union bancaire.